Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 Dhoulhajja 1446
30 Mai 2025

N° 84

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3335**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3336**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3340**
Homologation de résolutions **3340**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3340**
Avis aux créanciers..... **3343**
Convocations
Sociétés anonymes **3345**
Autres sociétés **3350**
Divers
Avis au public..... **3351**
Rectificatifs **3351**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation du capital social

Banque Attijari de Tunisie Attijari bank

Société anonyme

Identifiant unique RNE : 0000121J

Siège social : 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Attijari de Tunisie «Attijari bank» en date du 4/4/2025, enregistré le 4/4/2025 sous le n°25703700, quittance n°50009 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 02/5/2025, récépissé n°202532526, il a été décidé d'augmenter le capital social de la banque, le portant de 210.000.000 à 250.000.000 dinars, et ce par incorporation de réserves d'un montant de 40.000.000 dinars et l'émission de 8.000.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires existants selon un ratio de quatre (4) actions nouvelles pour chaque vingt et une (21) actions anciennes. Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 1er Janvier 2025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'accomplir les formalités juridiques et pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Sur la base de cette décision, et en vertu du procès-verbal de sa réunion en date du 7/4/2025, enregistré le 18/04/2025 sous le n°25801885, quittance n°M032030, le Conseil d'Administration a fixé la date de l'augmentation du capital et l'exercice du droit d'attribution pour le 30 Avril 2025.

Ainsi, l'augmentation du capital étant réalisée, l'article 6 des statuts relatifs au capital social est modifié comme suit : «Le capital social est fixé à 250 000 000 dinars, divisé en 50 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, toutes entièrement libérées à la souscription».

2025401811SANB2

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 850.000 Dinars

Siège social : 67, Rue Alain Savary - Tranche SOPIVEL - Bloc B Appt. B5 - 1002 Tunis

I.U : 1687614X

Suivant P.V de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 8/5/2025 (enregistré à la recette des finances el Mahrajéne, Tunis le 13/5/2025 sous Qn°M028459 Enreg N°25702334)

- Les actionnaires ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer Monsieur Ahmed Jabri en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Le siège de la liquidation est fixé au 67, Rue Alain Savary - Tranche SOPIVEL 1002 Tunis.

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U n°1687614X sous dossier N°202537364 en date du 19/5/2025.

2025401815SANB2

PARC D'ENGINS INDUSTRIELS ET AGRICOLES «PARENIN»

Société anonyme

Au capital de 14 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant unique : 000573 K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 Avril 2025 et enregistré à la recette des finances le 9 Mai 2025, sous le n°25701701 quittance n°M054638, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 19 Mai 2025, n°202537533, les actionnaires ont décidé :

La nomination de Messieurs Halim Ben Yedder, Karim Ben Yedder, Ismail Ben Yedder, Wassim Ben Yedder, Mohamed Mathlouthi, Ahmed Aziz Hadj Romdhane et la Société sicof en qualité d'administrateurs, et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2027.

2025401819SANB2

Société Parenin

Société anonyme

Au capital : 14.000.000 DT

91 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573K

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 30 Avril 2025 de la société Parenin enregistré le 9 Mai 2025 à la recette des finances sous le n°25702469, Quittance n°M033885 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 19 Mai 2025, n°202537533, il a été décidé :

- La nomination de M. Nébil Ben Yedder en qualité de Président du Conseil d'Administration

- La nomination de Mr. Halim Ben Yedder en qualité de directeur général.

2025401820SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 9.750.000 Dinars

Siège social : Zl la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140061-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du P.V du conseil d'administration du 13 Mai 2025 enregistrée à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 15 Mai 2025 sous le numéro 25805572, quittance n°M065480, dont une copie a été

déposée auprès du Registre National des Entreprises le 21/05/2025 sous le numéro 202538166 que les membres du conseil d'administration ont décidé de nommer :

- Madame Hajer BOURICHA actionnaire et administrateur, en qualité de Directeur Général pour toutes la durée de son mandat d'administrateur soit les exercices 2025-2026-2027 et prenant fin à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

- Madame Malika BOURICHA en qualité de Directeur Général Adjoint pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

2025401838SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Zl la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mai 2025 enregistrée à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 15/5/2025 sous le numéro 25705573, quittance n°M065481, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/5/2025 sous le n°202538166 que les actionnaires ont approuvé les décisions suivantes :

1- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de 3 ans soit les exercices 2025-2026-2027 et prenant fin à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 les personnes suivantes :

- Monsieur Riadh Bouricha
- Madame Salma Bouricha
- Madame Hajer Bouricha
- Madame Malika Bouricha

2- Le renouvellement du mandat de Monsieur Jaleleddine Fourati en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025401840SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de liquidateur

SOCIETE EURO DREAM FASHION SARL

Capital social : 8.800,000 dinars

Siège social : Rue Bachir Khraief Manouba

Identifiant unique : 1328944Q

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 16/4/2025 sous le numéro 25502954 quitt n°055697, et par annonce publiée au Registre National des Entreprises sous le numéro 202539162 le 23/5/2025, il a été décidé la dissolution de la SOCIETE EURO DREAM FASHION SARL Sarl IU 1328944Q et la nomination de Mme Sahar Yousfi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2025401816SRLB2

Nomination de liquidateur

SOCIETE 3Y Sarl

Capital social : 100.000,000 dinars

Siège social : Rue Abou Tamem Manouba

Identifiant unique : 1190059J

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 16/4/2025 sous le numéro 25502953 quitt n°055692, et par annonce publiée au Registre National des Entreprises sous le numéro 202539167 le 23/5/2025, il a été décidé la dissolution de la SOCIETE 3Y Sarl IU 1190059J et la nomination de Mme Sahar Yousfi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2025401817SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Suspension d'activité et nomination d'un liquidateur

AL -Hayat Médicale

Son capital est de cinq mille dinars (5 000)

Numéro d'identification fiscale : 1449926/KNM/000

Siège social : N°31, rue Slahedine, Bouchoucha, Hammam-Lif 2050

Conformément au procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 1er mars 2024, enregistré à la trésorerie de Hammam-lif le 7 mars 2024, numéro de récépissé M016912, numéro d'enregistrement 24500601, il a été décidé à l'unanimité d'approuver la suspension de l'activité de la société à compter de sa date, avec l'acquittement du mandataire pour toute la période expirée. Il a également été approuvé de nommer Mr. Marwan ben Mohamed Al-Tarabilsi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07113803, délivrée le 5 janvier 2018, comme liquidateur. Une copie de cette annonce a été déposée au Registre national des entreprises, sous le numéro de reçu 202534921. En conséquence, tous les créanciers de «Al-Hayat Médical» doivent enregistrer leurs dettes en soumettant les pièces justificatives originales dans un délai maximum de (30) trente jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel auprès du liquidateur Marwan Al-Tarabilsi au siège social : n°31, rue Slahedine-Din, Bouchoucha, Hammam-Lif 2050, téléphone : 26737301.

2025401835SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances

avenue de l'indépendance, Bardo le 19/5/2025, quittance numéro M045237, numéro d'enregistrement 25202217. Monsieur Ben Hamed Mohamed a vendu à Monsieur Gannouni Alaeddine, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de snacks et autres, au local sis au 2 avenue de la Liberté, Bouchoucha, Bardo. Toutes les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur sis au 23 rue Island, El Mourouj 4 dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T. Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 24/5/2025.

2025R01548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/5/2025 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 16/5/2025, n° de quittance M066003, n° de l'enregistrement 25205652, la société RUYA société à responsabilité limitée au capital de 50.000 dinars MF /RNE 1704197B/N/M/000, demeurant N 3 IMPASSE de l'énergie solaire n°2 zone industrielle Charguia 1 Tunis représentée par son gérant Monsieur Mohamed Kabil Akrout CIN 07407121 a vendu un fonds de commerce (CAFE, restauration, boulangerie, Pâtisserie ...) avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 01 rue Abbes Kosntini Angle SAF-SAF Cité Elkhadra Tunis à Rafik Barhoumi, titulaire de la C.I.N n°14771620, délivrée à Tunis le 17/9/2018, demeurant au 27 Rue Saaid Ibn Abi Wakkas Cité Elkadra Tunis, le prix de vente et consigné entre les mains de Rafik Barhoumi.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Avocat Nabil Nefissi situé au 38 Bis rue Bab Benat Tunis durant les délais légaux.

Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Achourouk du 23/5/2025.

2025R01561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par maître Hatem Chalghoum sis à l'avenue 02 Mai Médenine, signé signature légalisée à la municipalité Bir Lahmar en date du 28/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 22/04/2025 selon quittance n°M043658 et l'enregistrement n°25202480, Mme Aala Bent Ali Labiadh, a cédé à Mlle Sana Saadaoui CIN n°13413489 délivrée le 26/12/2024 et à Mlle Amina Triki CIN 06596503 délivrée le 13/01/2025 à Tunis la totalité de fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue route Ellaba km 04 Médenine conçu comme crèche.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours, à partir de la date de la publication au JORT et ce auprès de Mlle Sana Saadaoui et Mlle Amina Trikl à l'adresse mentionnée ci-dessus à s'avoir ; route Ellaba km04 Médenine. Publiée au journal le Quotidien le 25/4/2025.

2025R01565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15 et 16/05/2025, enregistré à la recette des finances de Ghannouche Gabès le 19/05/2025, quittance n°M013912, enregistrement n°25200448.

Monsieur Wajih ben Ahmed Boughrouf, CIN 05901049 du 9/5/2017, résident habituellement à l'avenue Hafedh Ibrahim, Ghannouche, Gabès, a vendu à Abderrahmen ben Mabrouk Rjab, CIN 03237706 du 14/10/2017, résident habituellement à la rue Salaheddine Ayoubi, Chenini, Gabès, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Elhorreya, Ghannouche, Gabès, matricule fiscal n°1444443/Y.

Le fonds de commerce contient des éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition, dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, s'adresser à Monsieur Abderrahmen ben Mabrouk Rjab à son adresse : rue Salaheddine Ayoubi, Chenini, Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux "El chourouk" et "Le Quotidien" le 23/5/2025.

2025R01566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/05/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 16/5/2025 sous Numéro d'enregistrement 25201981 quittance N°M046896 Madame Khemri Hala demeurant au 02 rue Iben Bacem Manouba titulaire de la CIN n°07866909 délivrée le 12/12/2024 a vendu à Monsieur Khemri Adel ben Brahim demeurant 61 rue el Koufa cité 02 mares Jendouba titulaire de la CIN n°07919132 délivrée le 9/6/2020 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à toute activité commerciale sis à la rue Khemais Hajri Jendouba.

Toutes les oppositions seront recevables entre les mains du bénéficiaire chez le rédacteur de ce contrat maître Abidi Abedlwaheb à son cabinet sis à la rue Farhat Hached Jendouba dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 22/05/2025.

2025R01567FCCC2

Vente d'une part du fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Benguerdane le 5/5/2025 enregistré n°25200733, reçu n°M031811, Mme Houda Bent Habib Sagr CIN n°13447616 a vendu à Mr Issam Ben Nassr Lamloum CIN n°09128693 toute sa part du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux destiné comme «Café Restaurant» sis à la plage La Marsa kasbia Benguerdane.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 21/5/2025.

2025R01570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à Djerba le 29/4/2025 sous le N°M052972, Essalhi Toumather, titulaire de CIN

N°04919797 a vendu au profit de l'acquéreur Meddeb Nouha titulaire de la CIN 08602315, la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce de vente Vêtements de Prêt-à-porter sis à la rue Habib Thamer houmt souk Jerba.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Ben Hamouda Tarek dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JOR T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essarih et le Temps du 9/5/2025.

2025R01571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 23-9-2021 et enregistré à la recette des finances de Jerba le 27-02-2025 sous le n° de reçu M028314 et sous le N° d'enregistrement 172023728, Madame Katiya Bent Mkhilef Bitane titulaire de la CIN n°0576787, a vendu à Madame Liliyenne Bent Mbourakh Ben Sessi Kouhine titulaire de la CIN n°03579275, la totalité du fonds de commerce exploité à Marché des orfèvres Houmet El souk Jerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce auprès de siège social des achats.

Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "le Quotidien" en date du 21/5/2025.

2025R01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signé auprès de la municipalité de Gafsa le 22/5/2025, enregistré à la recette des finances de GSAR le 22/05/2025 quittance n°M030529.

Mr Wael Ben Mohamed Ben Tayeb Jalloule a vendu à la «Société Deseigne Amira» la totalité du fonds de commerce «exercice du portables et accessoires» sis à cité commerciale Ali Balhwen Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Société Deseigne Amira et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 24/5/2025 IP225/4640.

2025R01578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maître Hellal Kamel en date du 20/5/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 21/5/2025 sous le numéro de reçu M040580, Mr Islem Ben Abdallah Essid a vendu à Mme Fatma Bent Romdhan Baouab tout le fonds de commerce exploité pour tous genres des commerces (sauf restaurant ou café) situé à la Rue Kadhi Iadh R6 Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur au local sis à l'adresse ci-dessus et c'est dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 24/5/2025.

2025S00682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, du 7 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Sahline le 14 mai 2025, quittance n°M0021157, enregistrement n°25200829, Chebil Sassi, titulaire de la CIN n°04013706, a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba 5012 Sahline, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Abdeslam ben Mokhtar Karchoufi, titulaire de le CIN n°13431010.

Toute opposition devra être formulée à l'acheteur domicilié au cabinet de Maître Korbi Mohamed sis au 51 bis Avenue de la République Sousse 4000, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un avis de vente du fonds de commerce a été publié aux journaux «Al chourouk» et «le Quotidien» du mardi 27 mai 2025.

2025S00684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 26/3/2025 et enregistré le 7/4/2025 à la recette des finances de Moknin quittance n°29109, enregistrement n°2500787 par lequel M. Boujneh Idris Ben Mansour a vendu à M. Maatallah Nour Bouraoui Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce destiné à buvette sis à station de louage à l'intersection de l'avenue de la république et rue el Kuwait Monastir avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes Les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 15/5/2025.

2025S00685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 21/5/2025 quittance n°M037034 enregistrement n°25201431, le fonds de commerce qui a pour objectif la vente des équipements et produits sanitaires, exploité au local sis au 17 route Elmourdine ezzouhour Sousse Erriadh 4031, a été vendu par Mr Abdelhamid Ben Salem NOUIR, C.I.N n°03934490 à la Société NOUIR CERAMIQUE DECOR, ayant l'identifiant unique et matricule fiscal n°1901407R, son gérant Eleyes NOUIR, C.I.N n°09311467, d'un prix de trente mille dinars (30.000d000).

Les oppositions sont effectuées dans les délais fixés par la loi au local du fonds de commerce exploité au 17, route Elmourdine Ezzouhour Sousse Erriadh 4031.

Un extrait du contrat sus-indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du samedi 24 Mai 2025.

2025S00687FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22/5/2025 sous n°25203214 quittance n°M038876.

Mm Hbiba Frija titulaire de la CIN n°04079876 et demeurant à résidence Binbla Monastir a vendu et cédé aux deux messieurs Mansour Berrim titulaire de la CIN n°03959642 et demeurant à Wed Baja Nord sidi Oulwen Mahdia et Fathi Bouajila titulaire de la CIN n°03945875 et demeurant à Bàlja Sidi Oulwen Mahdia la totalité du fonds de commerce du local destiné café de la première classe sis à rue Mahdia Rajich - Mahdia.

Les oppositions se font au bureau de l'avocate Salwa Khammar rue 02 mars 1934 Mahdia dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/5/2025.

2025X00732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/5/2025 enregistré à la recette des finances de rue Arbi Zarrouk le 19/5/2025 quittance n°M027020 enregistrement n°25201315, Mr Fakhfekh Kamel CIN n°01293833 a vendu à Mr Dhaw Nasr CIN 08871298 la totalité du fonds de commerce de studio de photographie existant à cité Tina Aljadida klm9 Alnahdha n°17 Sfax pour prix total de la somme 15.000d.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au sein dudit local dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au jort et au journaux : AL-Chourouk et Le Quotidien.

2025X00733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Hammi Elyes du 14/5/2025 enregistré à la recette des finances Raoud le 19/5/2025 sous n°25202449.

Mme Nihél El Wakil a vendu à Mme Henda Bouzegrou le fonds de commerce exploité comme "buvette" connu sous le nom de «Café Gourmant» dans le local sis au 46 avenue jaffer Raoud Ariana 2083.

Les oppositions ont lieu entre les mains de l'acheteuse Mme Henda Bouzegrou au 14 rue Habib halbi cité el wafa Ariana nord dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 23/5/2025.

2025401813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté à Nabeul le 12/5/2025 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane El Fehri le 13/5/2025 sous le numéro 25201449, quittance numéro M032730, la société TED and PAYA Société à Responsabilité Limitée représentée par son gérant monsieur Fahd Cherif titulaire de la C.I.N n° 09862080 délivrée à Tunis le 3/12/2014 dont le siège social est sis à la route de Korba ; zone artisanale; Ghouiba; à Dar Chaabane el Fehri ; Nabeul immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro V1648233, a vendu à la société men bahro ; Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée représentée par son gérant monsieur Chahreddihe Ben Aziz Haffar titulaire de la C.I.N n°09794969 délivrée à Tunis le 30/10/2023 dont le siège social est sis à la route de Korba km 16; 8011 dar Chaabane El Fehri ; Nabeul affecté à l'exploitation d'un café et salon de thé avec tous ses éléments matériel et moral.

Les oppositions se feront auprès de l'acheteuse la société men bahro; Société unipersonnelle à Responsabilité Limitée représentée par son gérant monsieur Chahreddine Ben Aziz Haffar dont le siège social est sis à la route de korba km 16; 8011 dar Chaabane el Fehri ; Nabeul dans les 20 jours à compter du présent avis.

Cette annonce est publiée au journal la Presse en date du 21/5/2025 p17.

2025401814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 19/3/2025 enregistré à la recette des finances Sidi el Bechir Quittance numéro M025822 enregistrement numéro 25200661.

Société souhail commerce «SO.SO.CO» demeurant à Bir Zendala Naassen. Matricule fiscal : 907469/ A a cédé le fonds de commerce constituer au local commercial sis au rez-de-chaussée de l'immeuble numéro 139 rue 9042 Jbel Ejloud Tunis avec ses éléments Incorporels et corporels à Madame Sameh Tmenni demeurant rue Kheireddine Pacha Korba Nabeul.

Les oppositions doivent être envoyées à Madame Sameh Tmenni demeurant au rez-de-chaussée de l'immeuble numéro 139 rue 9042 Jbel Ejloud Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

L'annonce a été publiée au Journal la presse en arabe et en français le samedi 10/5/2025.

2025401818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par Maître Moncef Abbachi Avocat à Tunis (MF 0081436 Z) en date du 11 mai 2022 enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajen le 15/9/2022 quittance 77887 enregistrement 22205297 Mr. Fethi Bouabidi (MF : 1853343/X) a vendu à Mme Khiriya Bouabidi le fonds de commerce exploité en épicerie de produits alimentaires dans le local commercial sis au 8 Rue Mohamed Abdou- Mutuelleville Tunis et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au quotidien Assabeh daté du 22/5/2025.

Les oppositions auront lieu pendant le délai légal auprès de l'acquéreuse en son adresse à la Rue 2 Mars 1934 n°4 - Ariana, et ce à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2025401822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 25 février 2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 21 février 2025 quittance numéro M02881 enregistrement numéro 25200669 : Monsieur Rehouma Ben Dhow Abdelsalam titulaire de la CIN numéro 03429715 a vendu à Monsieur Abdelsalam Ben Ali Saad titulaire de

la CIN numéro 09119426 ; et à Monsieur Nizar Ben Ali Saad titulaire de la CIN numéro 05783352 à parts égales ; tout le fonds de commerce s'agissant, d'une pizzeria et un magasin de vente des articles d'artisanat situé à la place de la jeunesse à Zarzis gouvernorat de Médenine matricule fiscal numéro 0021106H

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourrouk» du mardi le 20-5-2025.

2025401827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing daté le 01/12/2023 enregistré à la recette des finances de la cité administrative Ariana le 18/3/2024, quittance n°M035527 enregistrement n°24201906, monsieur Fraj Mahmoudi C.I.N n°08703537 délivrée à Tunis le 24/12/2011, résident à la Rue Mastoura Sidi Salah, La Soukra Ariana a vendu à monsieur Marouen Ben Belgacem Haj Hassen C.I.N n°07485878, résident à la Rue Laymoun Cité Avenir Ariana N°001 Rue Ahmad Amine Cité Ennozha Ariana 2080.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Marouen Ben Belgacem Haj Hassan à son adresse ci-dessus dans les délais légaux.

Cet avis de location a été publié au journal le Quotidien du 21 Mai 2025.

2025401837FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 9/5/2025 enregistré à la recette des finances Cité Ezouhour Tunis en date du 23/5/2025, quittance n°M0301004, n° d'enregistrement 25301004, Sté Brinji Auto représentée par son gérant Mr Slim Brinji a loué à la Sté NC engine représentée par son gérant Mr Mohamed Chahba, la totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné à la vente de moteurs et pièces de rechange, dans le local sis n°4128 (angle rue Plage de la baltique) cité Ezzouhour.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/5/2025.

2025R01577FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de groupement de développement agricole (GDA)

Nom du GDA : Groupement de développement agricole Sidi Daoued et Borj Salhi.

Adresse : Port de Sidi Daoued, Sidi Daoued Haouaria 8016

Membres fondateurs :

Saber Sghaier : Président

Moncef Salhi : Trésorier

Anis Ben Fathallah : Chargé de communication.

Le numéro et la date de la décision d'approbation du gouverneur de la région : N°01/2025 le 13 janvier 2025.

2025R01568APSF1

Constitution d'un syndic Résidence Radhia 3

Suivant PV de l'assemblée en date du 8/02/2025, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 5/3/2025 sous n°25700608 Quittance n°M018704, et déposé à la municipalité de Sousse le 6/5/2025 sous n°5012/507, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndic de la Résidence Radhia 3 sis à l'Avenue Abdelhamid Ibn Badis - Khézama Est - Sousse et qui se compose de :

Président : Mr Hamed Ben Messaoud

Trésorière : Mme Elhem Karmani.

2025S00679APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des propriétaires

Résidence Nour Hilton 2

Ras Tabia Tunis

Selon l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 Avril 2025, en témoignage des deux notaires Mr Abd HAFIDH LABYADH et Mme Emna Laameri enregistré dans le registre des brouillons n°15/25, et selon le P.V déposé à la municipalité sous N°920, en date du 13/5/2025, un nouveau comité a été élu à la majorité des présents.

Il a été décidé la nomination de :

Président : Khobaieb Hammami

Trésorier : Abdessattar Dallagi

Membre désigné pour assurer la gestion quotidienne avec indemnité : Ibrahim Ezzine

Membres : Slimen BENCHEIKH, Adnen WALHA, Moez TSOULI, Mabrouk Zidi, Lotfi Jmii.

2025401842APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Des parts indivisibles dans un immeuble immatriculé

Cabinet Maître Oueslati Kamel

Avocat à la cour de cassation

Rue de la Municipalité

M.F : 0259391/K

Béja - tél 78454554

Créanciers saisis :

Kamel ben Mohamed Oueslti son épouse Naima bent Sadok Khemeri et ses enfants les majeurs Nidhal, Nada, Nesrine et Nader demeurant à l'avenue de France Béja.

Débiteurs saisis :

Les héritiers d'Ezzine ben Hassouna Habbachi et qui sont : son épouse Rebeh Rahmani et ses deux enfants

majeurs : Farid et Jamel demeurant à Henchir Haddad el Monchar - Béja nord en qualité de successeurs des débiteurs saisis.

Avocat poursuivant :

Maître Oueslati Kamel avocat à la cour de cassation, 13 rue de la municipalité Béja, code fiscal 0259391 K.

Titre exécutoire et sa notification :

Arrêt d'appel civil n°876 rendu par la cour d'appel de Béja le 16/4/2024 notifiée par l'huissier de justice à Béja Me Monji Atouani en vertu d'in procès-verbal n°3021 du 10/6/2024.

Procès-verbal de mise en demeure tenant lieu d'une saisie immobilière et son enregistrement :

La saisie a été pratiquée en vertu d'une mise en demeure tenant lieu d'une saisie immobilière n°3021 faite par l'huissier de justice à Béja Me Mongi Atouani le 01/10/2024, enregistrée sur le titre foncier n°24379 Béja auprès de la direction de la propriété foncière de Béja suivant sa correspondance n°1188/212 du 16/10/2024.

Immeuble objet de la saisie :

La saisie est faite sur la totalité des parts indivises revenant à la partie sud dombante dans l'immeuble immatriculé objet de titre foncier N°24379 Béja de 21249 parts indivises équivalent à 21249 m² propriété dite *Henchir el Haddad 1* une ferme située à el monchar à Béja nord d'une superficie totale de 1304107 m² et il ressort de l'expertise effectuée par ordonnance judiciaire n°92431 du 28/4/2025 réalisée par les deux experts Chokri ben Allala Melki et Manel Ayadi que les parts objet de la saisie comprend un local d'habitation, un dépôt et un poulailler sur une superficie de 2500 m² équipé d'eau et d'électricité et le reste un terrain comportant des oliviers et un terrain nu.

La mise à prix : la mise à prix pour l'adjudication de l'immeuble objet de la saisie a été fixé à quatre cent vingt quatre mille deux cent quinze dinars 424 .215 d 000 en vertu du rapport de deux experts Chokri Melki et Manel Ayadi du 15/5/2025 réalisé en exécution l'ordonnance sur requête n°92431 rendu par Mr le président du tribunal de 1ère instance de Béja le 28/4/2025.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble objet de la saisie aura lieu devant la chambre des criées publique auprès du tribunal de 1ère instance de Béja le 3/7/2025 à 9 h du matin et les heures qui suivant.

Condition de constat et visite de l'immeuble objet de la saisie :

La visite est ouverte à toute personne désirant l'achat du bien saisi tous les jours de la semaine sans conditions.

2025R01552VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : Ahmed Frija; Mnana; Najia; Zakia; Selma et Mohamed fils de Mohamed Guezmil- demeurant à rue Ameur ben Aicha à Bembla.

Les poursuivis : Elhedi ; Imed ; Kazem ; Mohamed Fawzi ; Issam et Dhafer fils de Mohamed Gaabel - demeurant à rue Salem Bouhajeb à Bembla.

L'avocat poursuivant : Maître Klefi Sonia Avocat à la cour de cassation, rue Mohamed Sheim n°2 Monastir.

Immeuble objet de la vente :

1/ La totalité de titre foncier n°8022 Monastir nommé Jneina qui se compose de 4 parcelles n°429; 431; 435 et 449, d'une superficie totale de 6267 m² situé à Mnara - délégation Bembla.

2/ Toute la maison n°92 sise à Bembla rue Salem Bouhajeb ; d'une superficie totale de 350 m², dont les limites : - au sud Moncef Jaziri ; à l'Est Zagouani Bdera ; à l'Ouest Zeneddine Guezmil et au nord rue Salem Bouhajeb.

La maison comprend une cour à l'entrée non couverte menant à la cour de la maison; une cuisine; 3 chambres et toilette.

Mise à prix : est fixée à 75204.000 dinars concernant le premier article et pour le deuxième à 228800.000 dinars selon l'expertise en date du 11/4/2025 par les experts judiciaires Bouzgarrou Kalifa et Elwaer Bouraoui en vertu de l'ordonnance sur requête n°10055 en date du 21/11/2024.

Date, heure et lieu de la vente : Mercredi le 02/7/2025 à 9 heure du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de monastir.

La visite des immeubles saisies pouvant être tous les jours suivant horaires administratifs pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Klefi Sonia avocat du poursuivant à son adresse sise à Monastir rue Mohamed Sheim n°2 ou au cahier des charges au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qu'auront consignées le 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires.

2025S00677VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tél : 56 736 060

Il sera procédé le mercredi 02/7/2025 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous :

Poursuivant : Krifa Tawfik demeurant à Rue Mefteh Jgurim, Sayada Monastir de son propre et suivant un acte de cession de droit sans contre partie.

Poursuivi : Hamza Jamel demeurant à la Rue Okba ben Nafee - Sayada Monastir.

Immeuble à vendre : villa sis à la rue Okba Ibn Nafaa ; Sayada; Monastir d'une superficie totale environ de deux cent quarante m² (240 m²) : le rez-de-chaussée a une superficie couverte de 180 m²; contient; partie de salon; 03 chambres à coucher ; un espace non couvert avec un petit jardin et un puits et un escalier entraîner au premier et deuxième étage.

Le premier étage et le deuxième sont construit comme étant style américain; le premier étage a une superficie couverte de 150 m² contient des murs; colonnes; plafond et diviseurs interne et un escalier interne entraîner au deuxième étage de superficie couverte de 150 m² est construit par une structure des murs externe et colonnes; plafond et diviseurs interne et mortiers externe et interne.

Délimité au : Sud Naceur Hamza ; Nord Jamila Hamza (partie 7 de division) et autres et Est Abdelaziz Saafi et Ouest rue Okba Ibn Nafee des l'ouverture.

Prix d'ouverture : trois cent trente neuf mille et huit cent dinars (339800.000 d) sans les frais.

Observation : Pour la communication de cahier des charges sous le n°4676; contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat, après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'une chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2025S00686VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de Mme Mounira Bint Al-Tayeb Al-Buhaihi, en sa qualité de créancière enregistrée, élisant domicile chez son avocate, Maître Khemiri Nabiha A1 Immeuble Jawhara, Mateur Road, Km 7, Manouba, premier étage, bureau n°4.

Contre la partie saisie : Monsieur Mabrouk ben Hassan Al-Saeedi, en sa qualité de débiteur initial, titulaire de la carte nationale d'identité n°02125082 demeurant 5539 Rue Douar Hicher, Manouba

A la diligence : de Maître Nabiha Khemiri Avocate Immeuble Jawhara, route de Mateur Km 7, Manouba.

Immeuble à vendre : Il s'agit des parts indivisibles soit 173 parts de la division de l'ensemble de la propriété en 4909 du titre foncier n°27740, Manouba, dénommé «Omar» consiste en un terrain sur lequel a été construit un immeuble d'habitation au rez-de-chaussée et 02 commerces préparés à la location, ouvrant sur la route principale au bout de la Ligne 56, Douar Hicher, Manouba.

Le local d'habitation se compose principalement d'une porte en fer, d'un couloir, d'une entrée donnant sur un hall, puis d'un autre couloir au niveau du ciment, la moitié des murs étant en ciment et l'autre moitié peinte, 3 pièces et une cuisine.

Une porte en aluminium mène à une pièce et à un cintre au bout de celle-ci. Il y a une porte en bois menant à une douche avec un sol carrelé et une autre porte menant à une salle de bain avec un sol carrelé et un escalier en briques menant au toit avec un lavabo en dessous.

Boutique 01 : On accède à cette boutique par une porte rideau en fer redouté depuis la rue principale. Il dispose d'un hall d'entrée avec un très petit lavabo, un autre grand lavabo et des toilettes.

Boutique 02 : On accède à cette boutique par une porte rideau en fer depuis la rue principale. Il dispose d'un hall d'entrée et les murs sont dotés d'étagères en fer pour exposer les marchandises. Au fond du magasin se trouve une salle de bain.

Mise à prix : 145 713 000 D (cent quarante-cinq mille sept cent treize dinars)

Date et lieu de vente : devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de la Manouba le 25/6/2025 à 9h et suivant.

Visite de l'immeuble : La propriété peut être visitée quotidiennement. Pour participer à l'enchère, un tiers du prix d'ouverture doit être obtenu avant la séance. La vente aux enchères se déroulera uniquement par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers souhaitant enchérir doivent présenter une licence de la personne autorisée à vr le bien.

2025401824VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Anissa Damak Jribi

Avocate à la cour

16 Bis Rue Ahmed Rami Tunis

MF : A/1077958

Tél : 52910212

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° 000110F, ayant son siège social au N° 70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Tunis.

Partie saisie :

Madame Anhar Aouadi, (C.I.N 09627732) Employée demeurant A128 cité Ali Bel Faleh Borj Esedria 2084 Ben Arous.

Avocat chargé de la vente :

Maître Anissa Damak Jribi, Avocat près la cour, 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins belvédère Tunis.

Désignation du bien saisi :

Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 225.5 mètres carrés nu, non bâties, et à vocation de construction revenant en propre à la partie saisie reparti en 225.5 parts indivises

Les parts indivises objet de la vente constituent la moitié du titre Foncier n°562265 Nabeul dénommé "Chaima" d'une superficie totale de 451 mètres carrés réparti en 451 parts indivises composée de la parcelle n°652 issue du plan la répartition du titre initial n°528766 Nabeul sis à Cité Riadh Borj Cedria Soliman gouvernorat de Nabeul à une distance de dizaines de mètres de la route n°26 vers Tunis.

Mise à prix :

Soixante-sept mille six cents cinquante dinars (67650 Dinars) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Tribunal et date de la vente :

Chambre des criées près le tribunal de Première Instance de GROMBALIA sis à l'avenue Habib Bourguiba 8030 le lundi, vingt trois juin deux mille vingt cinq (23/6/2025), à partir de 9 heures (affaire N° : 573).

Visite de l'immeuble :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

Remarques :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à l'avenue Habib Bourguiba 8030, -Grombalia-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Tunis.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire l'autorisation délivrée par Monsieur le Gouverneur du lieu du bien.

2025401831VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Du bien immeuble objet du titre foncier n°41126 Ariana

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Matricule n°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis

La partie saisie : Khaled Ben Ali Ben Amara de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°00343183 commerçant domicilié à la rue Khaled Ibn El Walid Mars Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun, demeurant au 4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 41126 Ariana d'une superficie de 616 mètres carrés.

L'immeuble est constitué par une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur

Le rez-de-chaussée est composé de deux chambres, une cuisine, un wc dans une surface de 57 Mètres carrés et une véranda de 9 Mètres carrés, il y a un puits et un jardin de 103 mètres carrés, il y a un escalier menant à l'étage supérieur composé de 3 chambres à coucher et salle de bain dans une surface couverte de 77 mètres carrés.

L'immeuble est limité par le sud par une propriété appartenant à un tiers et par l'ouest par une école et la rue ras jdir et ouest par Mouldi Mohsen.

La construction est en bon état.

La fondation est construite de classique, englobant céramique, brik et mur extérieur et marbre tala dans l'entrée principale

Les murs de la salle de bain et la kitchenette couverts de céramique de bois aluminium, staff et des points d'éclairage et de climatiseur, l'expert a révélé qu'il y a des travaux d'entretien.

L'aile droite a été aménagé et est à des tiers.

L'édifice est formé d'une aile centrale aménagée

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Slah Zarrouk en vertu de l'expertise principale n°10006 du 12/10/2023 et une expertise complémentaire n°16581 du 17/5/2024

Mise à prix : la mise à prix du bien immobilier est de l'ordre d'un million cinq cent cinquante sept mille et 400 dinars (1.557 .400, 000 DT) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 23 juin 2025 (23/6/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administratif rue André Ampard Ariana

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

Pour de plus amples Informations : s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2025401833VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Moussa Sadok Farhat

Avocat à la cour de cassation

Avenue Hedi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75.861.844

Fax : 75.850.072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Nader ben Abdelmajid ben Mohamed, résident à Tataouine.

Partie poursuivie : Amor ben Ali Litime employé, résident à Tataouine.

Date et lieu de vente : tribunal de 1ère instance de Tataouine, le lundi Trente Juin deux mille vingt cinq à 9h du matin (30-06-2025).

Mise à prix : Quarante huit mille huit cent vingt deux dinars 500 millimes (48.822,500).

Immeuble saisi : Immeuble contenant deux garages d'une surface de 73.95 m² dont 8.70 m coté est-ouest 7.50 m coté nord-sud chaque garage ayant une porte ouverte sur la voie publique de 2.50 m d'hauteur et une en métal de 2.90 m la façade nord est couverte de la plaque en plâtre (40cm/20cm).

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17h30 chaque jour sauf le samedi et dimanche et pour de plus amples renseignements, lecture du cahier des charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hedi Chaker Tataouine.

2025401834VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de Liquidation

Conformément à la décision rendue par Mme Nedia Nefzi juge commissaire du tribunal de première instance de Mannouba le 29 avril 2025, il a été décidé de clôturer le dossier de liquidation n°138 de la propriété dénommée «KAWTHAR» soumise au numéro d'enregistrement immobilier 4968 Mannouba sis au n°1 Rue Lac Biban Cité Sadika Morneguiya Mannouba, et mettre fin aux fonctions du liquidateur Mr Atef Ben Ali et le retirer des biens soumis à la liquidation.

2025R01549VEPA2

Désignation d'un Mandataire de Justice

Par jugement de référé n°58875 rendue le 15 Novembre 2023, le tribunal de première instance de Grombalia a décidé la désignation de Mr Atef Ben Ali en tant que mandataire de justice sur le titre foncier n°26459 Tunis S2 sis à Sidi Dhaher (Mhatheba) sous le contrôle du juge commissaire du tribunal de première instance de Grombalia.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au Mandataire Judiciaire sis au Bureau n°C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2025R01550VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

SOCIETE TASNIME DE LOISIR

Siège : ZAGHOUAN-SUD

Identifiant unique : 1282503 S

Suivant le jugement du Tribunal de 1ère instance de Zaghouan du 14 avril 2025 et conformément à l'ordonnance du président du tribunal de première instance de Zaghouan du 5 Mai 2025 sous le numéro 90166, il a été décidé la nomination de Mondher Hamdi en tant que mandataire de justice de la société TASNIM DE LOISIR pour la gérer jusqu'à la fin de litige entre les associés soit à l'amiable soit judiciairement ou jusqu'à la dissolution de la société ou la liquidation, tout ça sous la supervision de juge commissaire.

2025R01559VEPA2

Tribunal de première Instance de Grombalia (affaire n°125)

Distribution des deniers

(En application des articles 466 et 468 du c.p.c.c)

En date du 16/5/2025, et suite à la requête n°125, déposée par maître Lobna Ghazouani avocat demeurant à immeuble Essalem avenue Habib Bourguiba Hammamet, sollicitant la distribution de la somme de vingt-sept mille sept cent quarante dinars (27.740.000 d) revenant de la vente des biens meubles de la société l'Ecrin, consignée à la recette des finances d'Hammamet sous le n°2500067 en vertu de la quittance n°M004917 en date du 8/01/2025 ; le juge chargé de la distribution des deniers et la classification des créanciers a décidé l'ouverture des procédures de distribution de ladite somme.

A cet effet, tout créancier souhaitant participer à la distribution des deniers doit, a peine de forclusion, soumettre par écrit au greffe du tribunal de première instance de Grombalia ses titres de créance avec une demande de collocation sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, et ce au plus tard dans les trente jours suivant cette publication ou sa réception d'un avis par lettre recommandée.

Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il y a lieu.

2025R01579VEPA2

Jugement de faillite

Règlement judiciaire N°1050

Société FOR SOFTWARES

Capital social : 160.000DT «S.A»

Identifiant Unique : 1102389K/A/M/000

Siège social : 13, Rue de Pakistan 4ème étage - Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis1, a prononcé le 22/4/2025 la mise en faillite de la société FOR SOFTWARES avec les conséquences juridiques qui en découlent et a désigné un juge délégué de la faillite et la désignation de Mr. Jalel HADDAD en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier le contenu de ce jugement au registre national des entreprises.

Et selon la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le syndic de la faillite Mr Jalel Haddad à l'adresse suivante : 1, rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016. Tél : 71.277.191.

Email : jalel.hadad@planet.tn.

Ce délai devient soixante jours pour les créanciers résidents hors du territoire Tunisien ainsi que pour les dettes fiscales et la CNSS.

Sont exclus de ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire tant que le montant de la créance n'a pas été modifié.

2025401821VEPA2

Nomination d'un nouveau Administrateur Judiciaire

Sté «OLYS FASHION»

Siège social : Rue des entrepreneurs, immeuble Hertz, zone industrielle Charguia 2

Registre de commerce : 962471EM000

En vertu d'une décision rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de l'Ariana du 14 mars 2025 (règlement judiciaire n°290), il a été décidé de désigner Monsieur Fawzi Ben Salem en qualité de nouveau administrateur judiciaire en remplacement de Monsieur Salah Eddine Slim et la désignation de Mme Insaf Alayari juge contrôleur.

Monsieur Fawzi Ben Salem aura pour mission de mettre à jour la situation juridique de la société objet du règlement et d'élaborer un programme de sauvetage.

2025401823VEPA2

Vente des biens mobiliers au plus offrant

Société "Phukt's"

Identifiant Unique : B138971996

Le Syndic de faillite se propose de vendre au plus offrant par cahier des charges des biens mobiliers

Matériel de restauration, et meuble de restauration (chaise - tables de différentes dimensions), tel qu'il est indiqué dans le cahier des charges avalisé par le juge commissaire le 6/5/2025.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (150 dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite pour inspecter

les biens mobiliers doit prendre contact avec Le Syndic de faillite à son adresse 100 rue du bacha RDC Appt 8 -Tunis Tél : 26.735.461 / 98.919.691.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé adressé par poste avec accusé de réception au nom de Maître Anis Ettaieb à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard 15/6/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025401825VEPA2

SOCIETE IDS Information Technology and Engineering

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 26/11/2024 dans l'affaire n°2024/76041 monsieur Anis Ettaieb : 100 rue du bacha RDC appt 8 Tunis. Tél : 26735461 / 98-919-691, a été nommé administrateur judiciaire dans le cadre de poursuivre les procédures comme administrateur judiciaire de la SOCIETE IDS Information Technology and Engineering : MF : 1058618A située à la Résidence Meriem Apt A9 Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis.

2025401826VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 40.937.600 dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Zl Charguia II - Ariana Aeroport - 2035 Ariana

RNE : 002412 B

MF : 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 1580490

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 Juin 2025, à 10 heures, au Novotel Tunis Lac cité les pins, Rue de la Feuille d'Erable, Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2024,

2. Examen et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et répartition des bénéfices,

4. Ratification des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Ratification de la cooptation d'administrateurs,

6. Renouvellement de mandats d'administrateurs,

7. Renouvellement de mandat d'administrateur indépendant,

8. Nomination d'un deuxième administrateur indépendant,

9. Ratification de la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires,

10. Fixation du montant des jetons de présence,

11. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01553SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025

AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 37, Rue Des Entrepreneurs - Zl Charguia II - Ariana Aéroport - 2035 Ariana

RNE N°0043086J

MF : 043086 J/A/M/000

Matricule CNSS : 220620 42

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie Services sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à midi (12H) au Novotel Tunis Lac cité les Pins, Rue de la Feuille d'Erable, Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2024,

2. Examen des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs au même exercice,

3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et répartition des bénéfices,

4. Ratification de la cooptation d'Administrateurs,

5. Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 - Tunis

R.N.E : N°000080S

MF : 000080S/A/M/000

Matricule CNSS : 12803/96

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 23 Juin 2025 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024

2- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2024;

3- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

4- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7- Réaffectation des réserves à régime spécial ;

8- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

9- Nomination d'un commissaire aux comptes ;

10- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités règlementaires.

2025R01555SANB3

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital social de 500 000 dinars tunisiens

Siège social : Yasmine Tower, Boulevard Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Immatriculée au Registre National des Entreprises : N°0820193P

Le conseil d'administration de BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT du 7 mars 2025 a décidé, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 20 juin 2025 à 9 heures au siège social de la société sise à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C - 6ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers, comptes et bilans de l'exercice clos le 31/12/2024

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

5. Examen des états financiers des FCP «Axis AAA», «Axis Capital Prudent», «Axis Actions Dynamiques», «Axis Placement Equilibré» et «CEA BMCE Capital Value» à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

6. Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;

7. Renouvellement du mandat social d'un administrateur ;

8. Nomination d'une administratrice ;

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes du FCP «AXIS Capital Prudent» ;

10. Examen des quitus de gestion à octroyer au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux membres du Conseil d'Administration ;

11. Examen de l'allocation d'un montant global de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration;

12. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités.

2025R01557SANB3

BMCE CAPITAL SECURITIES

Société anonyme

Au capital social de 1.601.500 dinars tunisiens

Siège social : Yasmine Tower, Boulevard Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Matricule fiscal : 0942657C/A/M/000

Immatriculée au Registre National des Entreprises : 0942657C

Le Conseil d'Administration de BMCE CAPITAL SECURITIES du 7 mars 2025 a décidé à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 20 juin 2025 à 10 heures au siège social de la société sise à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C - 6ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

3. Examen et approbation des états financiers, comptes et bilans de l'exercice clos le 31/12/2024

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2024

5. Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

6. Examen des mandats des administrateurs

7. Nomination d'une administratrice

8. Examen des quitus de gestion à octroyer au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux membres du Conseil d'Administration

9. Examen de l'allocation d'un montant global de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

10. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités.

2025R01558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DJEBEL DJERISSA

S.A au capital de 2.289.350,000 D

Siège social : Mine de Djerissa 7114

MF : 007642L

Messieurs les actionnaires de la Société de Djebel Djerissa sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 24 juin 2025 à 10H00 du matin à l'Hôtel RAMADA - Gammart - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la Gestion de l'année 2024 et les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la Gestion de l'année 2024 et les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4- Approbation de l'affectation du résultat comptable net de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

7- Approbation de la désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

8- Délégation de pouvoirs.

2025R01560SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du Mercredi 25 Juin 2025

Société BH IMMO

Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X.A.M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 25 Juin 2025, à 10h00 au siège de la société BH IMMO,67 Avenue Alain Savary -Voie X2 Cité Jardins II Bloc A-6ème étage - 1002.

Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants el 475 du code des sociétés commerciales;

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6. Fixation du montant des Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;

7. La ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

8. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport de la réunion ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2025R01564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 25 Juin 2025 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R01573SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au siège social de la société Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 25 Juin 2025 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Modification de l'article 21 des statuts de la Société;

3- Suppression de l'article 22 des statuts de la Société;

4- Mise à jour des statuts de la Société;

5- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R01574SANB3

Assemblée générale ordinaire

BMCE CAPITAL TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 298.500 dinars tunisiens

Siège social : Yasmine Tower, Boulevard Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Matricule fiscal : 0765236V/A/M/000

Immatriculée au Registre National des Entreprises : N°0765236V

Le conseil d'administration de BMCE CAPITAL TUNISIE du 7 mars 2025 a décidé à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 20 juin 2025 à 11 heures au siège social de la société sis à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C-6ème étage - Centre Urbain Nord-1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

3. Examen et approbation des états financiers, comptes et bilans de l'exercice clos le 31/12/2024

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2024

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés à la date du 31/12/2024

6. Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

7. Examen du mandat des administrateurs

8. Examen des quitus de gestion à octroyer au Président Directeur Général et aux membres du Conseil d'Administration

9. Examen de l'allocation d'un montant global de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

10. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités.

2025R01575SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

Immeuble SPROLS, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 24 Juin 2025 à 10H au siège de la Société sis à l'immeuble SPROLS Fourat 1 route de Sbeitla Kasserine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation de rapport d'activité de l'exercice 2024,

2- Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2024,

3- Approbation éventuelle de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2024,

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024,

5- Affectation des résultats

6- Application de la note circulaire n°28 du 22 Juin 2005 de Monsieur Le Premier ministre concernant le versement de jeton de présence pour les membres des représentants d'Etat dans le Conseil d'Administration,

7- Nomination des nouveaux membres au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Kasserine.

2025R01576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 dinars

Marina Cap Monastir

M.F : 0006905/L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 juin 2025 à 11 heures au siège social sis à la Marina Cap Monastir, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers clos au 31/12/2024 ;

- Approbation des opérations et conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

- Pouvoir à donner.

2025S00680SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.098.120 D

Marina Cap Monastir

MF : 0006905/L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe, sont convoqués pour la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 17 juin 2025 à 11 heures 30 minutes à Marina Cap Monastir pour statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour ci-après :

- Etudier la situation juridique de la société;

- Pouvoir à donner.

2025S00681SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TISSAGE D'AMEUBLEMENT «SOTIAM»

S.A. au capital de 4.290.000 Dinars

RNE : 0022085S

Matricule Fiscal : 0022085S/A/M/000

CNSS : 75512-46

Siège social : Route de Ksar Hellal, Bouhjar

Messieurs les actionnaires de la société SOTIAM sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 19 Juin 2025 à 10 heures au siège de la société Route de Ksar Hellal, BOUHJAR à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de réduction du capital de la société suite au rachat de la participation de la STIVEL.

2- Augmentation du capital social en vue d'arrondir son montant.

3- Modification des statuts.

4- Délégation de pouvoirs au Président du Conseil d'Administration aux fins de la réalisation de réduction du capital social.

5- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

6- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif au dit exercice.

7- Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

8- Affectation du résultat 2024.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Fixation des jetons de présence.

11- Projet de résolutions de l'A.G.E.

12- Pouvoirs pour formalités.

2025S00683SANB3

Convocation

SOCIETE DYMA EVOLUTION PLASTIQUE

Société anonyme

IU : 1886726N

Capital social : 3.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ghraba, route de Tunis, Km 24, Sfax

Les associés de la société DYMA EVOLUTION PLASTIQUE S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19/6/2025, à 11 H, au siège social de la BH Equity S.A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions concernant l'exercice 2024 ;

7. Pouvoirs pour formalités de publication légale.

2025X00744SANB3

Convocation

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

IU : 1679127P

Capital social : 1.540.000 Dinars

Adresse : Rte de Tunis km 24 Zl GHRABA

Les associés de la société DEVELOPPEMENT PACKAGING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19/6/2025, à 10 H, au siège social de la BH Equity S.A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de rapport de gestion relatif de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports de commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers clos au 31/12/2024 :

4- Approbation des conventions réglementées

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024

6- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions concernant l'exercice 2024

7- Ajout d'un quatrième établissement

8- Pouvoirs pour formalités de publications légales.

2025X00745SANB3

Convocation à l'assemble générale ordinaire

TUNISIAN SALT COMPANY S.A «TSC»

Société anonyme

Capital social : 4.330.000 Dinars

Siège social : Rue du lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D 3ème étage Bureau n°D 3.1 - Les Berges du Lac 1053 - Tunis

IU : 1233966Z

Le Conseil d'Administration de la Société convoque les actionnaires de la société «Tunisian Salt Company S.A» à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Juin 2025 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024 ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2024 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2025401828SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi 24 Juin 2025 à partir de 10h00 au siège de MEDSOFT sis à Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard pour la tenue des assemblées annuelles des exercices 2022 et 2023

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

4- Approbation des états financiers des exercices 2022 et 2023.

5- Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

9- Délégations de pouvoirs.

10- Questions diverses.

2025401836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

Identifiant Unique : 0014432V

Messieurs les actionnaires de la Société AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025, à 9 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401843SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ETABLISSEMENTS BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 1.100.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana Charguia 2

Identifiant Unique : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT "BECHIR

KHALFALLAH & Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025, à 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Nomination commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401844SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET»

Société anonyme

Au capital de 27.240.000 DT

Siège social Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0035929G

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 juin 2025 à partir de 10 D, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Renouvellement du Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401845SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Société anonyme

Au capital de 10 119 250,000 Dinars

MF : 014402NAM000

Siège social : Boulevard de la qualité de vie - Zl Kram

Les actionnaires de la société GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES GAM - sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 02 juin 2025 à 11h30, au siège de la société AD sis à route Jebel Jloud 1009 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Pouvoir pour formalités.

2025401867SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Juin 2025 à partir de 11h00 au siège de MEDSOFT sis au 8 Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

Téléphone : 98 910067 KALAI DALENDA

2025401894SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire 2024

Société mutuelle de base service avicole «COSAS»

Siège Immeuble Mahsouna Sfax

MF : 1603007-S

Le Président du conseil d'administration de la société mutuelle de base service avicole «Cosas» sis à route Laffrane - klm 4 immeuble mahsouna, bloc «C» Etage 6 Bureaux n°1 a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire 2024 qui sera lundi le 3 juin 2025 à 9 heures du matin au siège de la société mutuelle au sujet de l'ordre de jour suivants :

- Lecture du rapport moral, littéraire et financier du Conseil d'administration et présentation des états financiers pour l'exercice 2024.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Discussion du rapport du Conseil d'administration et quitus aux administrateurs sortants.

- Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Approbation de l'augmentation du capital social de la société coopérative en numéraire.

- Approbation de l'admission définitive des nouveaux associés.

- Etudier le renouvellement des mandats des membres du Conseil d'administration.

2025X00734SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Melle Rahma Ben Hichem Ben Salah déclare la perte du titre de propriété n°65922/15 du 28/02/2018 relatif au titre foncier n°49538 Monastir et elle a déclaré cette perte à la garde nationale de Manzel Kamel (certificat n°889 du 12/05/2025).

2025S00678DIVD2

Avis

Mohamed Fakhfakh annonce que son titre de propriété avec son épouse Hamida Ammar du terrain de superficie de 819m² avec construction, situé à route el Ain km 6 Sfax par un acte de vente rédigé le 7/5/1978 enregistré à Sfax par les deux notaires Ahmed Chelli et Mohamed Habib Elleuch a disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00731DIVD2

Rectificatifs

Rectification

La publication N°2025R01486 parue au Journal Officiel de la République Tunisienne N°81 du 23 mai 2025 Page 3262

Lire :

3.5. Taux d'intérêt (Pour le Taux variable) : Les 2 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N, au lieu de du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars l'année N

Lire :

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2025, à titre indicatif, qui est égale à 7,938%,

Au lieu de 7,5%

Lire : le taux de rendement actuariel annuel de 11,438%, au lieu de 11,5%

Lire : 3.13. Duration (souscription à taux fixe) : La duration pour les obligations du présent emprunt est de 2,618 années au lieu de 2,617 années

Le reste inchangé.

2025R01563RECZ9